

Déclaration UE de conformité selon le règlement EPI (UE) 2016/425



Fabricant : UNICO GRABER AG, Stöckackerstrasse 30, 4142 Münchenstein / Suisse, confirme que l'équipement de protection individuelle (EPI) répertorié est conforme aux directives du règlement EPI (UE) 2016/425 ; Lorsque la norme harmonisée EN 166:2001 a été transposée dans le droit national, la norme nationale est également applicable. L'EPI répertorié ci-dessous a été testé par des laboratoires d'essais indépendants et évalué et certifié par l'organisme notifié spécifié. Vous pouvez retrouver les certificats correspondants en utilisant le code QR ou le lien ci-dessous.
www.unicograber.com



Nom du produit:	Simulationsbrille
Ligne de produit:	UNICO360°
Propriété du produit:	-
Caractéristiques générales de produit :	Simulations Brille
Équipement:	ventilation indirecte
Résistance mécanique (monture) :	o
Groupe de produit:	COMPLEXVISION
Normes EN:	PPE Regulation (EU) 2016/425
Aide au portage:	serre-tête
Autonomie (utilisation):	-
Composant du produit:	Les instructions et informations du fabricant sont incluses avec le produit.

Catégorie de risque (règlement EPI): -



Description du produit

Mit Hilfe unserer Simulationsbrille wird eindrucksvoll die Beeinträchtigung durch einen Alkohol- bzw. Cannabisrausch verdeutlicht. Durch verschiedene Übungen mit und ohne Brille erleben die Träger/innen die verschlechterten Sichtbedingungen und die erheblichen Einschränkungen des Reaktionsvermögens und der Wachsamkeit im nüchternen Zustand. Es ist empfohlen die Simulationsbrille nur unter Aufsicht von professionellen Sucht-Beratern zu nutzen.

Numéro d'article:	0220 9999 02
Couleur de monture:	transparent
Exécution:	-
Type de vitrage:	-
Taille:	-
Classe de résistance:	B
Teinte de coloration :	-
Revêtement:	-
Material oculaire:	-

Unico Graber AG
Code secteur d'activité:
T +41 +61 951 15 55

Stöckackerstrasse 30
Prévention
info@unicograber.com

CH-4142 Münchenstein
www.unicograber.com

Optique **Classe 1** avec des exigences particulièrement élevées en matière de performances visuelles pour une utilisation continue selon EN166:2001

IMPORTANT :

Si les lunettes de sécurité sont utilisées de manière inappropriée ou sont modifiées de manière permanente de quelque manière que ce soit (par exemple, retrait de pièces individuelles telles que la protection latérale, etc.), toute action en responsabilité contre le fabricant expire. Les fiches techniques correspondantes sont déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus.

Autorité de certification: -

Certificat de type UE: -

La déclaration de conformité UE a été créée selon le certificat de type CE: -

CH-Münchenstein, 15.06.2019



Dominique Graber, CEO